Fiche santé sécurité

Droits d’auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu’on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document :	35-9971-9	**Numéro de la version :**	5.00
Date de parution :	2025/10/02	**Remplace la version datée de :**	2024/09/18

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit
Spray étanche à l’eau par coupe-feu 3M(MC)

Numéros d'identification de produit
98-0441-1004-1 98-0441-1019-9

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue
Matériau d’étanchéité coupe-feu

Restrictions d'utilisation
Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie:	Compagnie 3M Canada
Division:	Division des Spécialités Industrielles
Adresse :	1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone :	(800) 364-3577
Site Web :	www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence
Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Liquide inflammable : Catégorie 3.
Sensibilisant cutané : Catégorie 1.
Carcinogénicité : Catégorie 1A.
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.

2.2. Éléments d'étiquette
Terme d'avertissement
Danger

Symboles :
Flamme |Point d'exclamation |Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger
Liquides et vapeur inflammables.
Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut causer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mises en garde

Prévention :
Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mettre à la terre/sceller le contenant et le matériel de réception. Utiliser du matériel d'éclairage, de ventilation, électrique à l'épreuve des explosions. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de précaution qui s'imposent contre les décharges de statique. Évitez de respirer les vapeurs, la poussière ou les aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage et une protection des vois respiratoires (voir la section 8 de la FDS).

Réponse:
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS d'exposition ou de préoccupations : Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau. En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

Entreposage :
Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Garder sous clef.

Élimination :
Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques
Aucun connu.

8% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

8% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité par inhalation aiguë inconnue.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
Calcaire	1317-65-3	40 - 60	Le calcaire se compose principalement de carbonate de calcium.

Polyéther	Secret Fabrication	< 40	Ne s'applique pas
Plastifiant	Secret Fabrication	10 - 20	Ne s'applique pas
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	3 - 7 Secret Fabrication *	Distillats, pétrole, léger hydrotraitée
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylene diamine	1760-24-3	0.1 - 1 Secret Fabrication *	N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]-éthylènediamine
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	22673-19-4	0.1 - 1 Secret Fabrication *	Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane
1-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	0.1 - 1 Secret Fabrication *	2-Pyrrolidone, 1-méthyl
Quartz (SiO2)	14808-60-7	0.1 - 1 Secret Fabrication *	Quartz (SiO2)
Dioxyde de Titane	13463-67-7	0.1 - 1 Secret Fabrication *	Oxyde de titane (TiO2)
Hexane	110-54-3	< 0.2	Hexane
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	36443-68-2	< 0.1	Pas de données disponibles

Plastifiant est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication
Polyéther est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agir d'un secret de fabrication

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :
Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons)

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial
Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés
En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés
NE PAS UTILISER DE L'EAU

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

Les sous-produits nocifs de decomposition

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Durant la combution
Bioxyde de carbone	Durant la combution

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. MISE EN GARDE! Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement.

6.2. Précautions pour l'environnement
Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recouvrir le déversement avec une mousse extinctrice. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient métallique approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver à l'écart de la chaleur, des

étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour prévenir les décharges d'électricité statique. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Porter des chaussures à faible statique ou correctement mises à la terre. Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin. Pour réduire les risques d'inflammation, déterminer les normes électriques applicables relatives à l'utilisation de ce produit et choisir le matériel de ventilation local approprié pour prévenir l'accumulation de vapeurs inflammables. Mettre à la masse/attacher les contenants et l'équipement de réception si de l'électricité statique peut s'accumuler pendant le transfert

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé pour prévenir la contamination du contenu avec l'eau ou l'air. Si l'on soupçonne une contamination, ne pas refermer le contenant. Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants. Stocker à l'écart des amines. Garder sous clef.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
Hexane	110-54-3	ACGIH	MPT:50 ppm	Danger d'absorption cutanée
Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules inhalables	1317-65-3	ACGIH	MPT(particles respirables):10 mg/m3	
Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules respirables	1317-65-3	ACGIH	MPT(particules respirables):3 mg/m3	
Dioxyde de Titane	13463-67-7	ACGIH	TWA (particules nanométriques respirables) : 0,2 mg/m3 ; TWA (particules fines respirables) : 2,5 mg/m3	
SILICE CRISTALLINE (PARTICULES EN SUSPENSION DANS L'AIR DE TAILLE RESPIRABLE)	14808-60-7	ACGIH	MPT (fraction respirable): 0.025 mg/m3	
Ėtain, composes oraniques	22673-19-4	ACGIH	MPT (comme Sn): 0.1 mg/m3;STEL(comme Sn):0.2 mg/m3	Danger d'absorption cutanée
1-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	AIHA	TWA:60 mg/m3(15 ppm);STEL(15 minutes):120 mg/m3(30 ppm)	la peau

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser du matériel de ventilation à l'épreuve des explosions.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Écran facial plein
Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour amélioré la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (p. ex. pulvérisation, risque d'éclaboussure élevé, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir les matériaux de gants recommandés pour déterminer les matériaux de tablier appropriés. Si un matériau de gant n'est pas disponible sous forme de tablier, le stratifié polymère est une option appropriée.

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect physique spécifique:	pâte
couleur	Rouge, Blanc
Odeur	Solvant légère
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données disponibles*
pH	*Pas de données disponibles*
Point de fusion/Point de congélation	*Ne s'applique pas*
Point d'ébullition	Point d'ébullition > 35 °C (95 °F)
Point d'éclair :	51,7 ºC [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Vitesse d'évaporation :	*Ne s'applique pas*

Inflammabilité	Liquide inflammable : Catégorie 3.
Limites d'explosivité (LIE)	*Ne s'applique pas*
Limites d'explosivité (LSI)	*Ne s'applique pas*
pression de vapeur	*Ne s'applique pas*
Densité de vapeur relative	*Ne s'applique pas*
Densité	1,48 g/ml
Densité relative	1,48 [*Ref Std:*Eau=1]
Hydrosolubilité	Néant
Solubilité (non-eau)	*Pas de données disponibles*
Coefficient de partage : n-octanol/eau	*Pas de données disponibles*
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données disponibles*
Température de décomposition	*Pas de données disponibles*
Viscosité Cinématique	*Pas de données disponibles*
Composés Organiques Volatils	*Pas de données disponibles*
Pourcentage de matières volatiles	*Pas de données disponibles*
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	119 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD]

Caractéristiques des particules	*Ne s'applique pas*

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique
Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter
Chaleur

10.5 matériaux incompatibles
Alcools
Amines
Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance	**Condition**
Aucun connu.	

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son

ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :
Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :
Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptomes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

En cas de contact avec les yeux :
Le contact du produit avec les yeux pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

Ingestion :
Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement:
Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:
Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

Ingrédient	N° CAS	Description de la classe	Réglementation
Silice, Cristalline (de taille respirable)	14808-60-7	Agent carcinogène connu pour l'être humain.	Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program
POUSSIÈRE DE SILICE, CRISTALLINE, SOUS FORME DE QUARTZ OU DE CRSTOBALITE	14808-60-7	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer

Information complémentaire:
Les personnes déjà sensibles aux amines peuvent développer une sensibilité croisée à certaines autres amines.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l
Produit général	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg
Calcaire	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Calcaire	Inhalation-poussières /	Rat	LC50 3 mg/l

	brouillard (4 heures)		
Calcaire	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Polyéther	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Polyéther	Ingestion	Rat	LD50 5 000 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation - Vapeur	Jugement professionnel	LC50 estimée à 20 - 50 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 3 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Dermale	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg
Dioxyde de Titane	Dermale	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de Titane	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de Titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 >1.49, <2.44 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Rat	LD50 1 897 mg/kg
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Dermale	Lapin	LD50 4 000 mg/kg
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 5,1 mg/l
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Rat	LD50 4 320 mg/kg
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	Rat	LD50 1 864 mg/kg
Hexane	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Hexane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 170 mg/l
Hexane	Ingestion	Rat	LD50 > 28 700 mg/kg
Quartz (SiO2)	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Quartz (SiO2)	Ingestion		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	Ingestion	Rat	LD50 > 7 000 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

Nom	**Espèces**	**Valeur**
Calcaire	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	Irritant
Dioxyde de Titane	Lapin	Aucune irritation significative
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Lapin	irritant légère
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Lapin	Irritation minimale.
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Rat	Corrosif
Hexane	Hommet et animal	irritant légère
Quartz (SiO2)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	Lapin	Aucune irritation significative

Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
Calcaire	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	irritant légère
Dioxyde de Titane	Lapin	Aucune irritation significative
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Lapin	Corrosif
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Lapin	Irritant grave
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Données in Vitro	Corrosif
Hexane	Lapin	irritant légère
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Cochon d'Inde	Non classifié
Dioxyde de Titane	Hommet et animal	Non classifié
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Multiple espèces animales.	sensibilisant
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Hommet et animal	Non classifié
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Cochon d'Inde	sensibilisant
Hexane	Humain	Non classifié
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	Cochon d'Inde	Non classifié

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	In Vitro	N'est pas mutagène
Dioxyde de Titane	In Vitro	N'est pas mutagène
Dioxyde de Titane	In vivo	N'est pas mutagène
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	In Vitro	N'est pas mutagène
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	In vivo	N'est pas mutagène
1-Méthyl-2-pyrrolidone	In vivo	N'est pas mutagène
1-Méthyl-2-pyrrolidone	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	In vivo	Mutagénique
Hexane	In Vitro	N'est pas mutagène
Hexane	In vivo	N'est pas mutagène
Quartz (SiO2)	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	In Vitro	N'est pas mutagène

Cancérogénicité :

Nom	Voie	Espèces	Valeur

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Dermale	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dioxyde de Titane	Ingestion	Multiple espèces animales .	Non-cancérogène
Dioxyde de Titane	Inhalation	Rat	Cancérigène
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	Rat	Non-cancérogène
Hexane	Dermale	Mouris	Non-cancérogène
Hexane	Inhalation	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	Inhalation	Hommet et animal	Cancérigène
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Calcaire	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	28 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour	pendant la grossesse
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	Non classifié pour la développement	Rat	LOAEL 0,68 mg/l	pendant la grossesse
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	LOAEL 50 mg/kg/jour	2 génération
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	LOAEL 50 mg/kg/jour	2 génération
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Dermale	Toxique pour le développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 237 mg/kg/jour	pendant l'organogenèse
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 160 mg/kg/jour	2 génération
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2,5 mg/kg/jour	pendant la grossesse
Hexane	Ingestion	Non classifié pour la développement	Mouris	Niveau sans effet nocif observé 2 200 mg/kg/jour	pendant l'organogenèse
Hexane	Inhalation	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans	pendant la

				effet nocif observé 0,7 mg/l	grossesse
Hexane	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 140 mg/kg/jour	90 jours
Hexane	Inhalation	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	LOAEL 3,52 mg/l	28 jours
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/jour	pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Calcaire	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,812 mg/l	90 minutes
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Hommet et animal	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	Niveau sans effet nocif observé Non disponible.	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	irritation respiratoires	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé 0,05 mg/l	8 heures
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	système immunitaire	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 5 mg/kg	
Hexane	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	pas disponible
Hexane	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Lapin	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	8 heures
Hexane	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 24,6 mg/l	8 heures

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Calcaire	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif	exposition professionnel

					observé Pas disponible	le
Dioxyde de Titane	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de Titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Dermale	la peau | Système endocrinien | système vasculaire | rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 545 mg/kg/day	11 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,015 mg/l	90 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	système vasculaire | yeux | rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,044 mg/l	90 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	système vasculaire | Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/day	28 jours
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	moelle osseuse | système immunitaire | système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,5 mg/l	4 semaines
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 250 mg/kg/day	90 jours
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 060 mg/kg/day	4 semaines
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 057 mg/kg/day	90 jours
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Mouris	Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/day	90 jours
1-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	foie	Non classifié	Mouris	Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/day	3 mois
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	foie	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 mg/kg/day	2 semaines
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	système immunitaire	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,3 mg/kg/day	28 jours
Hexane	Inhalation	le système nerveux périphérique	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
Hexane	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Mouris	LOAEL 1,76 mg/l	13 semaines
Hexane	Inhalation	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans	6 mois

					effet nocif observé Pas disponible	
Hexane	Inhalation	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	LOAEL 1,76 mg/l	6 mois
Hexane	Inhalation	système vasculaire	Non classifié	Mouris	Niveau sans effet nocif observé 35,2 mg/l	13 semaines
Hexane	Inhalation	système auditif | système immunitaire | yeux	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
Hexane	Inhalation	cœur | la peau | Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1,76 mg/l	6 mois
Hexane	Ingestion	le système nerveux périphérique	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 140 mg/kg/day	90 jours
Hexane	Ingestion	Système endocrinien | système vasculaire | foie | système immunitaire | rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	13 semaines
Quartz (SiO2)	Inhalation	silicose	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnel le
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 110 mg/kg/day	90 jours
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day	90 jours
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/day	24 mois
Bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate] d'éthylènebis(oxyéthylène)	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Singe	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day	28 jours

Risque d'aspiration

Nom	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	danger d'aspiration
Hexane	danger d'aspiration

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Incinérer dans un d'incinérateur de déchets autorisé. Une autre solution d'élimination consiste à utiliser une usine d'élimination des déchets autorisée acceptable. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez http://3M.com/Transportinfo ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA
Santé: 2 **Inflammabilité:** 2 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Groupe de document :	35-9971-9	**Numéro de la version :**	5.00
Date de parution :	2025/10/02	**Remplace la version datée de :**	2024/09/18

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca